



Mairie de Valence sur Baïse
Gîte de Séjour l'Oustal
14 Place de l'Hôtel de Ville
32310 Valence sur Baïse
Tél. 05.62.28.97.66 – 05.62.28.51.89
oustal-valence@orange.fr

CONVENTION D'ACCUEIL

Entre les soussignés :

Le gîte de séjour « L'Oustal » et/ou gîte familial l'annexe « L'Oustalet » situé 2 Philippe Lauzun 32310 VALENCE SUR BAÏSE, représenté par le **Maire, Madame Marie-Thérèse BROCA LANNAUD** d'une part,

Et le (Ci-après dénommé le contractant), représenté (e) par :

Mr – Mme

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél. :

Portable :

E-mail :

D'autre part,

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : L'ACCUEIL

Le gîte de séjour « L'Oustal » et/ou gîte familial l'annexe « L'Oustalet », s'engage à recevoir pour le séjour suivant :

Objet du séjour :

Date d'arrivée : à 16 heures ou après préciser

Date de départ : à 10 heures ou avant préciser

Effectifs : Adultes : Enfants de 5 à 12 ans : Enfants jusqu'à 5 ans :

ARTICLE 2 : TARIFS ET PRESTATIONS

ADULTES	Nombre d'adultes	Nombre de nuitée
Groupe jusqu'à 10 adultes : 22.00€		
Groupe de + de 10 adultes : 20.00€		

ENFANTS de 5 à 12 ans	Nombre d'enfants	Nombre de nuitée
Groupe jusqu'à 10 enfants : 14.50€		
Groupe de + de 10 enfants : 12.50€		

ENFANTS jusqu'à 5 ans	Nombre d'enfants	Nombre de nuitée
Groupe jusqu'à 10 enfants : 7.00€		
Groupe de + de 10 enfants : gratuit €		

LOCATION DRAPS 4.00€	OUI	NON

LOCATION CHAMBRE SEULE GÎTE OUSTAL 55€/ NUITEE	OUI	NON

FORFAIT MENAGE GÎTE OUSTAL 100€	OUI	NON
FORFAIT MENAGE ANNEXE GÎTE 20€	OUI	NON
Groupe à partir de 15 personnes LAVAGE LINGE 1 fois par semaine 100€	OUI	NON

Taxe de séjour : 0.90€ par personne, sont exonérés les enfants jusqu'à 18 ans.

Taxe additionnelle : 0.31€ par personne, sont exonérés les enfants jusqu'à 18 ans.

Pour votre confort les lits sont, à votre arrivée, équipés d'une alèse jetable, d'un drap housse et d'une taie de traversin. Le linge de toilette n'est pas fourni.

Les tarifs ne comprennent pas les excursions et activités, le linge de toilette, les dépenses d'ordre personnel.

Le contractant reconnaît avoir été informé que les douches et sanitaires sont en communs sur le palier.

ARTICLE 3 : RÉSERVATION

La réservation deviendra définitive à réception de la présente convention d'accueil signée par le contractant, accompagnée **d'un chèque de caution de 200 Euros** et **d'un chèque d'arrhes correspondant à 20% du montant de la prestation**, libellés à l'ordre du Trésor Public.

ARTICLE 4 : LE PAIEMENT

La gestion financière des gîtes « Oustal » et « Oustalet » étant assurée par la Mairie de VALENCE-SUR-BAISE, la facturation sera établie en fonction d'un mémoire dressé en fin de séjour et le paiement s'effectuera à l'ordre du Trésor Public à réception de la remise des clés.

ARTICLE 4 BIS : FRAIS D'ANNULATION

Tout séjour écourté ainsi que toute prestation abandonnée volontairement par un participant ne fera l'objet d'aucune remise.

Toute réservation non confirmée au gîte de séjour 1 mois avant la date, ne sera pas retenue.

ARTICLE 5 : CONDITION D'OCCUPATION

Les chambres seront mises à disposition le premier jour à 16 heures et devront être libérées le jour du départ avant 10 heures.

Si l'heure d'arrivée s'effectue avant 16 heures et / ou le départ après 10 heures, il sera facturé une nuit supplémentaire.

ARTICLE 6 : JURIDICTION

En cas de litige seul le droit français est applicable.

ARTICLE 7 : RELEVÉ COMPTEUR ELECTRIQUE (Annexe du gîte « l'Oustalet »)

L'index du compteur électrique sera relevé en présence des deux parties à l'arrivée et au départ.

Nous vous demandons de respecter les locaux et de les laisser propres.

Très important dans l'annexe du gîte « l'Oustalet » : il est impératif de rentrer le mobilier de jardin dans le gîte tous les soirs et lorsque vous quittez les lieux.

Je soussigné(e), _____, reconnais avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter et en faire respecter les règles à mon entourage durant la totalité du séjour.

Le Maire,
Marie-Thérèse BROCA LANNAUD

Pour le contractant,

Fait à VALENCE-SUR-BAISE,